

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

**Agenza di Svilupp
Economicu di a Corsica**

**Agence de Développement
Économique de la Corse**

PPELC

**Pianaforma di Prumuzione
Economicu di a Lingua Corsa**

*Plateforme de Promotion
Economique de la Langue Corse*

**CHJAMA À PRUGETTI
LINGUA, CORSU D'OGNI GHJORNU**



L'IMPRESA SÌ
lingua corsa



Per mezu di sta chjama à prugetti specifica, si tratta di rinforzà u sustegnu à l'usu ecunomicu di a lingua corsa è à a valorizzazione di u patrimoni culturali isulanu, da rifinì è animà u pruγραμμα d'accompagnamentu di l'imprese digià in ballu, in cunfurmità cù a deliberazione N° 16/293 AC di l'Assemblea di Corsica, purtendu aduzzione di a Strategia Territoriale di Svilupp Economicu, d'Innuvazione è d'Internaziunalizazione (SRDE2I).

À travers le présent appel à projets spécifique, il s'agit de réaffirmer le soutien à l'usage économique de la langue corse et à la valorisation du patrimoine culturel de l'île, en optimisant et animant le programme d'accompagnement des entreprises déjà existant, conformément à la délibération N° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I).

➤ **Scopi / Objectifs**

- Contribuer à la sauvegarde, à la valorisation et à la diffusion de la langue corse, en renforçant sa présence, de même que sa visibilité, dans tous les domaines de la société insulaire ;
- Inciter les entreprises à pratiquer la langue corse dans leur activité ;
- Permettre une réappropriation de la langue corse en lui accordant toute sa place dans les échanges sociaux et économiques ;
- Impulser une véritable dynamique et promouvoir les projets exemplaires en matière de communication, de formation du personnel et de création d'emplois intégrant pleinement le principe du bilinguisme.

➤ **Benefiziarii / Bénéficiaires**

- 1- Piccule è Medie Imprese / *Petites et Moyennes Entreprises* ;
- 2- Grande Imprese / *Grandes Entreprises* ;
- 3- Associ / *Associations* ;
- 4- Cluster.

➤ **Settori d'intervenzione / Secteurs d'intervention**

Les projets présentés doivent s'inscrire dans les secteurs suivants :

- Commerce ;
- Industrie ;
- Artisanat ;
- Agroalimentaire ;
- Technologie de l'information et de la communication ;
- Economie sociale et solidaire ;
- Les services à la personne ;
- Energies renouvelables.

➤ **Elementi di valutazione di i prugetti / Critères d'analyse des projets**

- L'adéquation du projet avec les priorités régionales ;
- La prise en compte de la dimension linguistique ;
- Le caractère innovant ;
- L'utilité sociale et/ou environnementale du projet ;
- Les perspectives de développement du projet.

➤ **Trè misure / Trois mesures**

❖ **Pianu Cumunicazione**

Il s'agira de prendre en compte les projets visant à l'intégration de la langue corse dans la stratégie de communication de l'entreprise.

Les dépenses éligibles seront constituées par les :

- Investissements matériels et immatériels affectés au programme (prestations de traduction français-corse, supports de communication et signalétique bilingues...);
- Frais liés à l'organisation d'évènements régionaux, d'actions de communication et de sensibilisation favorisant le développement des initiatives locales en faveur de la promotion de la langue corse ;
- Frais de personnel (prix de l'heure).

Seuls les investissements, acquis par l'entreprise après l'enregistrement du dossier de candidature par l'ADEC, pourront être pris en compte.

Taux d'intervention : de 30 à 50% au maximum plafonné à 50 000 €. La durée de l'aide, définie lors de l'instruction est limitée à 3 ans au maximum.

❖ **Pianu Furmazione**

Il s'agira de prendre en compte les projets visant à la mise en place d'un plan de formation en langue corse à destination du personnel de l'entreprise.

Les dépenses éligibles seront constituées par les :

- Frais de formation pour l'acquisition de la compétence du bilinguisme français-corse ou d'un certificat de validation des acquis.

Seuls les investissements, acquis par l'entreprise après l'enregistrement du dossier de candidature par l'ADEC, pourront être pris en compte.

Taux d'intervention : de 30 à 50% au maximum plafonné à 50 000 €. La durée de l'aide, définie lors de l'instruction, est limitée à 3 ans au maximum.

❖ Pianu Impiegu

Cette aide concerne les projets visant à la création d'emplois intégrant la compétence de locuteur et/ou rédacteur en langue corse.

Cundizioni di ricevibilità / Conditions de recevabilité

La structure doit être inscrite, agréée ou enregistrée conformément aux textes législatifs qui les régissent et exercer une activité économique. Le siège social doit être situé en Corse.

La structure doit être dans une situation financière saine et à jour des obligations fiscales et sociales. Les employeurs ne devront pas avoir licencié de personnel pour motif économique durant les 12 mois précédant la date de la demande.

Le lieu d'activité lié au poste créé doit se situer en Corse. Seuls les CDI signés après la réception par l'ADEC du dossier de candidature pourront être pris en compte.

La création de poste doit porter sur un contrat à durée indéterminée cependant le CDI peut résulter de la transformation d'un CDD à la condition d'entrer dans l'une des 4 catégories des publics bénéficiaires.

Publichi benefiziarii / Publics bénéficiaires

Les publics bénéficiaires sont ceux identifiés dans le cadre du dispositif U PATTU IMPIEGU, repris ci-après :

- ✓ les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en Corse depuis au moins 6 mois ;
➡ **7 000 € par emploi**
- ✓ les jeunes ayant bénéficié d'un contrat emploi d'avenir afin d'assurer la pérennisation de ces emplois en CDI ainsi que les personnes ayant bénéficié du plan 500 000 financé par la CTC, Pôle Emploi et l'Etat afin d'assurer l'insertion dans la vie économique ;
➡ **5 000 € par emploi**
- ✓ les publics en difficulté d'insertion professionnelle (personne ayant subi une période d'emprisonnement afin de faciliter sa réinsertion professionnelle, personne âgée entre 15 et 24 ans ou qui a plus de 50 ans, personne qui n'a pas atteint le niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ni obtenu des qualifications professionnelles (Classification internationale type de l'éducation 3) ou qui a achevé des études à temps plein depuis un maximum de deux ans et n'a pas encore exercé d'activité régulière rémunérée, personne en situation de handicap)

➡ **6 000 € par emploi + 1 000 € maximum** en fonction de l'éloignement du marché du travail et des difficultés d'insertion

✓ les jeunes diplômés (personne de moins de 25 ans et titulaire d'un diplôme BAC +3 et plus)

➡ **8 000 € par emploi + prime 2 000 €** si l'entreprise recrute un très haut diplômé (Bac + 5, Doctorant, Docteur) pour conduire un projet innovant ou améliorer la compétitivité de l'entreprise

Dans le cadre du présent Appel à Projets, les aides prévues dans le cadre du dispositif U PATTU IMPIEGU et détaillées ci-dessus font l'objet d'une majoration de 15%.

➤ **Assise ghjuridiche / Assises juridiques**

Dans le cadre du présent appel à projets, seront susceptibles d'être mobilisés :

- Le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Le Régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020 ;
- Le Régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;
- Le Régime cadre exempté de notification N° SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020 ;
- La Délibération n°16/176 AC de l'Assemblée de Corse portant sur la rationalisation des dispositifs et des aides à l'emploi « U Pattu Impiegu » ;
- La Délibération n°11/179 AC de l'Assemblée de Corse portant réforme du dispositif « CorseExport »...

➤ **Modalità di selezione / Procédure de sélection**

Un comité de sélection se réunira une fois par mois afin d'étudier les candidatures reçues jugées complètes dans le cadre du présent appel à projets. Celui-ci sera composé de représentants de l'ADEC et de la Direction de la Langue Corse de la Collectivité de Corse.

Ce comité arrête la liste des dossiers sélectionnés, et établit une proposition de subvention pour chacun d'entre eux dans la limite des crédits disponibles.

Il est par ailleurs possible pour un projet de mobiliser simultanément les 3 mesures présentées.

L'entreprise dépose une demande d'aide publique, au moyen du dossier de candidature « CHJAMA À PRUGETTI SVEGLIU » dûment complété, et disponible sur le site internet de l'ADEC : www.adec.corsica ou auprès des services de l'ADEC. **SEULE LA TRANSMISSION D'UN DOSSIER COMPLET FERA L'OBJET D'UN EXAMEN DE LA**

DEMANDE. Seules les dépenses engagées par l'entreprise après enregistrement du dossier de candidature par l'ADEC, pourront être prises en compte.

➤ **Labellizzazione / Labellisation**

Selon leur caractère innovant et structurant, les projets s'inscrivant dans le cadre du présent dispositif pourront faire l'objet d'une labellisation au titre du Pôle d'Excellence Régional « IMPRESE BILINGUE » sur proposition et décision de ce dernier. Cette labellisation pourra aboutir à une bonification de l'aide totale obtenue de 15 à 25%.

Liquidazione di l'aiutu / Liquidation de l'aide

Le dossier est instruit par les services de l'ADEC.

La décision d'attribution de l'aide relève du bureau de l'ADEC.

Le Président de l'ADEC notifie la décision d'octroi de l'aide.

Les modalités de liquidation de l'aide seront précisées dans l'arrêté attributif de subvention ou la convention de paiement entre le bénéficiaire et l'ADEC

➤ **Calendariu / Calendrier**

Lancement de l'Appel à projets : **vendredi 27 juillet 2018**

Date limite de dépôt des candidatures à l'ADEC : **lundi 15 octobre 2018 à 12h.**

10 projets pourront être retenus sur cette session.

Information

Le dossier de candidature est annexé au présent appel à projet et disponible sur le site internet de l'ADEC. Les candidats doivent renvoyer le formulaire :

- soit par mail : contact@adec.corsica

- soit par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à:

Agence de Développement Économique de la Corse

A l'attention du Président de l'ADEC

Immeuble Le Régent

1 Avenue Eugène Macchini

20 000 AJACCIO

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'ADEC
au 04.95.50.91.65